

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2015**

Affichée à la porte de la Mairie le 29 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 9

Suite à la convocation en date du **quinze janvier deux mil seize**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pernant se sont réunis le **vingt-cinq janvier deux mil seize à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU; Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne Marie, PICHELIN Stéphanie, SEGUIN Véronique, VALLEE Coralie.  
Messieurs BOULONNOIS Frédéric, FRAMBOURT Laurent, MORAN Eric, PADIEU Christophe.

Absent excusé et représenté :

Monsieur BUTEZ Sylvain.

Absente excusée :

Madame CZENSZ Delphine.

Absents non excusés :

Madame PARY Isabelle.  
Messieurs FELL Didier, RODRIGUES Rui Pedro.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/12/2015.
- \* Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015/2018.
- \* Convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail.
- \* Vente de l'ancien tracteur tondeuse ISEKI.
- \* Entretien et coupe de bois de certaines parcelles de la peupleraie.
- \* Contrat d'assurance des risques statutaires.
- \* Convention d'adhésion au service de la SPA de Villeneuve St Germain.
- \* Remboursement de frais de déplacement des agents.
- \* Questions diverses :

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Régularisation de paiement erroné sur facture USEDA.
- Ouverture d'un poste de rédacteur.

(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

La modification de l'ordre du jour est

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Mme PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 décembre 2015.  
Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018**

### **OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2015/2018**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **EMET** un avis favorable pour la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015/2018.

\* **CONFIRME** son engagement pour la mise en place des actions suivantes :

- ✓ Accueil de Loisirs
- ✓ Accueil Périscolaire

\* **S'ENGAGE** à inscrire annuellement les dépenses nécessaires aux opérations susvisées, à savoir :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Accueil de Loisirs (Mercredis)</b>	3 940 €	5 660 €	5 920 €	5 920 €
<b>Périscolaire</b>	27 470 €	40 270 €	40 290 €	40 290 €
<b>Total des dépenses</b>	31 410 €	45 930 €	46 210 €	46 210 €
<b>Part résiduelle à charge de la commune (avant prestations caf)</b>	23 210 €	37 430 €	37 510 €	37 510 €

\* **AUTORISE** Mr le Maire à signer le contrat à intervenir avec La Caisse d'Allocations Familiales de Soissons.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL**

### **OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiée par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose de continuer d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :  
(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail

\* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

## **VENTE DU TRACTEUR TONDEUSE**

### **OBJET : VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR TONDEUSE ISEKI**

La commune, en possession d'un tracteur tondeuse ISEKI veut le vendre afin de libérer la place dans le garage pour pouvoir y stocker un nouveau.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :  
(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **DE VENDRE** le tracteur tondeuse au prix de 4 200 €.

\* **D'INSCRIRE** la recette au compte 775 « Produits des cessions » du budget primitif 2016

## **COUPE DE BOIS**

### **OBJET : ENTRETIEN ET COUPE DE BOIS DE CERTAINES PARCELLES DE LA PEUPLERAIE.**

Afin de procéder au nettoyage de la peupleraie, le Maire propose qu'une parcelle soit attribuée pour la valeur de 5 euros à toutes personnes ayant un lien direct ou indirect avec la commune.

Pour ce faire, il faut l'intervention de l'ONF pour délimiter les parcelles et marquer les arbres qui ne doivent pas être coupés.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :  
(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **D'AUTORISER** l'ONF à procéder :

- ✓ Au martelage de la parcelle ZB 20 partie forêt communale de PERNANT pour cette coupe qui n'est pas prévue à l'aménagement forestier.  
Nettoyage des feuillus précieux plantés à l'entrée et d'une route sur 2 entre les routes peupliers.
- ✓ A la délivrance à la commune de la totalité du taillis de cette coupe.
- ✓ Cette délivrance se fera sous la responsabilité de 3 garants, désignés ci-dessous :
  - Monsieur PADIEU Christophe
  - Monsieur DONNER Patrick
  - Monsieur MORAN Eric

\* **DE FIXER** le prix à 5 € la parcelle.

## **CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUAIRES**

### **OBJET : AUTORISER LE CENTRE DE GESTION A NEGOCIER LE MARCHE POUR LES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT**

Le Centre de Gestion veut souscrire pour les collectivités du département un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires de nos agents.

Cette assurance indemnise les risques financiers restant à la charge de la collectivité suite à un arrêt maladie, accident de travail, maternité...

Le Centre de Gestion se propose de négocier pour notre commune une police d'assurance couvrant les risques statutaires de notre personnel, en respectant le formalisme prévu par le nouveau code des marchés publics.

Après avoir souscrit pendant une durée de 4 ans, certains agents souhaitent faire leurs démarches eux-mêmes.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :  
(VOTE : « Pour » : 0 – « Contre » : 9 – « Abstention » : 0 )

## **CONVENTION SPA**

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA SPA DE VILLENEUVE ST GERMAIN.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'association « les amis des bêtes du Soissonnais » pour adhérer à leur service de mise en fourrière contre 1 € par habitant.  
La population de Pernant comprend 716 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :  
(VOTE : « Pour » : 0 – « Contre » : 9 – « Abstention » : 0 )

- \* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.
- \* **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2016 au compte 6574 pour une somme de 716 €.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS**

**OBJET : Frais de déplacements kilométrique**

Madame CHRISTIAENS Manon s'est rendu SOISSONS pour effectuer des achats nécessaires pour les goûters du périscolaire :

Le mercredi 18 novembre 2015 après-midi.

Elle a été dans l'obligation d'utiliser son véhicule personnel.

La prise en charge s'élève à 4.50 € (quatre euros et cinquante centimes) qui correspondent aux calculs ci-dessous :

[18 (KM parcourue) X 0.25 € (indemnité au kilomètre suivant la puissance du véhicule) X 1 (nombre de jours de déplacement)]

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE** :  
(VOTE : « Pour » : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- \* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement.

## **USEDA**

**OBJET : REGULARISATION DE PAIEMENT.**

Suite au montant erroné lors du règlement du titre N° 1541 du 17/04/2015 établi à la somme de 60 527.52 € et réglé par mandat N° 271 du 09/06/2015 pour un montant de 60 257.52 €.

Il reste à devoir à l'entreprise USEDADA un solde de 270,00 €.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

\* **DE REGLER** le solde de 270 €.

\* **D'INSCRIRE** la dépense au compte 21534 « réseaux d'électrification » du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE** :  
(VOTE : « Pour : 9 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

## **OUVERTURE DE POSTE**

### **OBJET : OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR.**

Considérant la nécessité de créer un emploi de titulaire, à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires en raison de la liste d'aptitude du Centre de Gestion en date du 1<sup>er</sup> février 2015, pour le grade de rédacteur au titre d'une promotion interne concernant l'agent Sandrine FORESTIER.

#### **Le Maire propose à l'assemblée,**

**DE CREER** un poste de rédacteur, à temps non complet de 28h00 hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 438, indice majoré 386, échelon 8 de la grille indiciaire.  
Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 01/01/2016 :

Emploi : Rédacteur:       - ancien effectif 0  
                                      - nouvel effectif 1

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :**

(VOTE : « Pour : – 9 « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

**D' ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2016

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Courrier émanant de la lyonnaise concernant les mesures de sécurité des installations de production et de distribution d'eau potable.

\* Remerciement de Mr DELABY pour avoir réparé les chemins menant aux étangs

\* Echanges sur le site internet de Pernant.fr et des premiers messages émis dans la boîte à idées.

\* Echanges sur le dossier du « Clos des Lilas ».

\* Mr FRAILLON Johan nous informe du dysfonctionnement du Noël des enfants organisé par l'association des Parents de Pernant.

Il nous précise que certaines personnes font l'amalgame entre la Mairie et l'association et que de ce fait l'image est négative envers la mairie.

\* Mr FRAILLON Johan aborde le sujet du stationnement rue de Poussemy.

Par manque de place pour circuler, il est obligé de rouler sur les bordures récemment posées pour rentrer ou sortir de sa propriété.

La séance est levée à 21h30.

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 ;

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN, 1er Adjoint	Laurent FRAMBOURT, 2ème Adjoint
Coralie VALLEE, 4ème Adjoint	Anne-Marie BARON	Sylvain BUTEZ
Frédéric BOULONNOIS	Delphine CZENSZ	Didier FELL
Eric MORAN	Isabelle PARY	Pedro RODRIGUES
Véronique SEGUIN		